



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY  
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

*Date de la convocation* : 22 avril 2026

*Conseillers en exercice* : 33

**PRESIDENT** : DE REDON Louis, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. De REDON, Maire, M. NAUDION, Mme GIRAUDET, M. BLANCHARD, Mme JARDEL, M. THEODON, Mme LE BIHAN, M. VILLEMONT, Mme SAVARY, M. PUSKULLU, Adjointes au Maire, M. ALBERTINI, Conseiller Spécial, M. GUILLEMOZ, Mme VALY, M. RAVIER, Mmes WEISS, LE NAON, LEWAZEWSKI, M. GOULET, M. KAJSA, M. LUCAS, Mmes AUZIER, BREQUEVILLE, MM. LAMBERT, CORBEAU, Mmes FAISANT, DEGRAIS, ROGER, ESCAMEZ et M. BOISSEAU, Conseillers Municipaux.

**SECRETAIRE** : M. CORBEAU, Conseiller Municipal.

**EXCUSÉS** : Mme JEANBLANC, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. NAUDION ;  
Mme AMARD, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme LE NAON ;  
M. HARNOIS, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ ;  
M. BAUDAT, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

---

**COMMISSIONS OBLIGATOIRES : CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE  
LA DELINQUANCE – N° 26/04 – 05/G**

**Madame GIRAUDET, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

"Les Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ont été créés par la loi du 5 mars 2007.

En application des articles L.132-4 et D.132-8 du Code de la sécurité intérieure, le Maire anime, sur le territoire de la commune, la politique de prévention de la délinquance et coordonne sa mise en œuvre.

Je vous invite à créer le CLSPD et à y nommer les conseillers municipaux suivants :

**-Sébastien RAVIER  
-Kevin GOULET  
-Mathieu ALBERTINI  
-Séverine LE BIHAN  
-Christophe THEODON  
-Stéphanie ESCAMEZ**

La liste nominative des membres incluant notamment les représentants des associations, sera déterminée par arrêté du Maire."

.../...



**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,** accepte de créer le Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance et d'y voir siéger les conseillers municipaux énoncés ci-dessus.

Le Maire,  
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au  
représentant de l'Etat le

**07 mai 2026**

Mis en ligne sur le site internet le **11 mai 2026**

Informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif d'Orléans dans un  
délai de deux mois à compter de la présente  
publication ou notification. Le Tribunal  
Administratif peut être saisi par l'application  
informatique "Télérecours citoyens"  
accessible par le site Internet  
<https://www.telerecours.fr>

**Pour Copie Conforme,**

Le Maire,

Le secrétaire,



**Louis DE REDON**

**Antoine CORBEAU.**